



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

Réunion Plénière du 04/03/2026

Réunion du Mercredi 04 mars 2026

Lieu : Siège du D. E. F.

Président : M. Jacques FECIL

Vice-Président : M. Emmanuel AUBERT

Étaient présent(e)s : Mmes SUZE Nathalie et YVELAIN Nathalie
MM. BANNIER Patrick, DE PASQUALE Philippe, LEMARIE Sébastien,
QUELLIER Jérôme, HUE Richard et PALMER Renaud.

Assistent à la réunion : M. ROUTIER Marc - Président du DEF
M. MERIEUX Jean-François - CoResponsable Pôle Arbitrage
Mmes BEAUPERE Karine et FERREIRA Sophie – ETRAF

Excusé(e)s : M. DOMINGUEZ CONDE David, SABLIERE Arnaud et BOISSIERE Hugo

Jacques FECIL ouvre la séance à 19 h 05.

Le Président souhaite la bienvenue aux invité(e)s et aux membres présent(e)s. Il remercie Marc ROUTIER, Président du District de l'Eure de Football, pour sa présence.

01°) Adoption de P.V. :

Le procès-verbal de la réunion de CDA n°03 du 28 janvier 2026, publié sur le site du DEF le 16 février 2026, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la réunion de Sous-Commission des Jeunes Arbitre n°03 du 05 février 2026, publié sur le site du DEF le 20 février 2026, est adopté à l'unanimité des membres présents.

02°) Civilités :

Félicitations :

Le Président et les membres de la CDA adressent leurs sincères félicitations à :

- Mathieu MOULIN pour la naissance de son fils (Manoë) ;
- Stéphane MOULIN et son épouse pour la naissance de leur petit fils.

Condoléances :

Le Président et les membres de la CDA adressent leurs sincères condoléances à la famille d'Olivier PRUVREL, arbitre et membre de commission du District à la suite de son décès.

Prompt rétablissement :

Nous souhaitons un prompt rétablissement à Tony FAUCHER et Jérôme QUELLIER à la suite de leur opération.

03°) Désignations :

Désignations jeunes

Jérôme QUELLIER dresse un bilan des désignations et adresse ses remerciements à Patrick BANNIER pour l'investissement consacré aux observations de jeunes arbitres. Il est constaté un nombre important d'indisponibilités, pour des motifs divers, ne permettant pas d'assurer la couverture de l'ensemble des rencontres de jeunes du week-end. À noter toutefois que la totalité des matchs féminins a pu être couverte.

Désignations seniors

Jérôme QUELLIER salue l'engagement du stagiaire Dorian KATZ, arbitre assistant spécifique, qui a démontré lors de son match d'observation une réelle motivation ainsi qu'un niveau encourageant. Une désignation en Régionale 3 est prévue prochainement à son bénéfice.

Un incident est signalé concernant un arbitre assistant qui ne s'est pas présenté à sa désignation du week-end. Un courrier électronique lui a été adressé par Jérôme QUELLIER le dimanche. À ce jour, aucune réponse n'a été reçue. En conséquence, l'intéressé est retiré du dispositif « passerelle D1 » et ne bénéficiera plus de désignations en Division 1 en qualité d'arbitre central.

Un signalement est par ailleurs évoqué à l'encontre d'un arbitre senior intervenant en catégories de jeunes, lequel a fait preuve d'un manque manifeste de discernement lors d'un match de U15, en procédant à des sanctions jugées abusives. Il est décidé qu'il ne sera plus désigné dans les catégories jeunes. À titre conservatoire, il sera repositionné en qualité d'arbitre assistant dans les compétitions seniors.

Révision de l'article 13 du règlement intérieur

Face à la récurrence des indisponibilités de dernière minute et au non-respect de la procédure en vigueur, il a été procédé à une réécriture de l'article 13 du règlement intérieur de la CDA. Lecture en est donnée à l'assemblée. Quelques ajustements rédactionnels complémentaires seront apportés avant la version définitive.

19H50 - Suspension de la réunion pour procéder à une audition d'arbitre
20H10 – reprise du cours de la réunion de la CDA

04°) Compte rendu de la réunion du Pôle « Arbitrage » du 4 mars 2026

Plusieurs sujets ont été abordés lors de cette réunion, dont les principaux sont exposés ci-après.

Protocole d'avant-match — Des membres du Comité Directeur seront mobilisés afin de s'assurer du bon déroulement de ce protocole sur le terrain.

Règlement intérieur de la CDA — Plusieurs articles ont fait l'objet de modifications ; d'autres dispositions nouvelles ont été introduites.

Formation des référents arbitres — Ce sujet a été abordé et les modalités de formation ont été précisées.

Outil RESENTI — L'outil a été présenté et discuté. Il n'est toutefois pas en mesure, à ce stade, de produire des données exploitables, pour plusieurs raisons identifiées.

Réunion des arbitres déviants — La nécessité d'organiser une réunion spécifique à destination des arbitres concernés a été actée. Celle-ci se tiendra le 25 avril 2026, la liste des convocations étant arrêtée par la CDA.

Formation Initiale Arbitre (FIA) d'avril 2026 — La FIA du mois d'avril se déroulant durant la période des vacances scolaires, ce qui constitue une première, une réorganisation en conséquence s'impose.

Groupe de travail arbitres/éducateurs — Les retours issus de ce groupe de travail sont positifs. Une seconde réunion, destinée à poursuivre ce travail d'échange, est programmée le 17 mars 2026.

05°) FIA du 24, 25 & 31 janvier 2026 :

La session s'est déroulée dans de bonnes conditions. Elle a réuni 16 candidats au total, dont 3 candidats issus de Seine-Maritime et 13 de l'Eure. Parmi ces derniers, l'un exercera ses fonctions en Seine-Maritime, département dans lequel il réside. La promotion comptait par ailleurs 3 candidates féminines. L'ensemble des 16 candidats a été reçu.

06°) Préparation du Grenelle de l'arbitrage – 2ème réunion – Lisieux, avril 2026

La première réunion, tenue à Houlgate, n'a donné lieu à aucune décision officielle. La prochaine réunion est programmée le 11 avril 2026 à Lisieux (14).

07°) Sous-Commission des Jeunes Arbitres :

Activité du week-end — En raison de la trêve, le nombre de rencontres a été limité. Les observations ont néanmoins été maintenues, à raison de trois à quatre par week-end. Bryan BIDAULT et Patrick LAMBERT ont repris la responsabilité du pôle formation.

Examen JAL — La date de l'examen JAL au niveau du district est fixée au 25 avril 2026.

Situation de Tony FAUCHER — Tony FAUCHER, candidat JAL, a récemment subi une intervention chirurgicale, le rendant momentanément indisponible pour ses observations. Cette situation remet en cause son passage en JAL dans les délais prévus.

Observations des spécifiques assistants — Il est constaté une difficulté persistante à organiser les observations des arbitres spécifiques assistants, en raison du manque de spécialistes disponibles pour assurer ce rôle.

Suivi des jeunes arbitres — Patrick BANNIER confirme qu'une demande d'explications écrite est systématiquement adressée à tout jeune arbitre absent. Par ailleurs, deux membres de la commission sont chargés de prendre contact avec les jeunes arbitres rencontrant des difficultés lors de leurs matchs.

Finale régionale U13 — La finale régionale U13 se tiendra le 2 mai 2026 à Pacy-sur-Eure. Sept arbitres sont sollicités pour le DEF, dont au minimum trois féminines.

08°) Compte rendu des stages D1, D2 & D3 et organisation de la formation de la saison :

La formation se déroule globalement dans de bonnes conditions. Un seul candidat a été écarté du dispositif pour non-respect du protocole de formation.

Il est par ailleurs signalé la situation particulière d'un arbitre ayant fait l'objet de deux observations, au cours desquelles il a été victime d'une blessure à chaque reprise.

09°) Intervention de l'ETRAF :

Karine BEAUPERE et Sophie FERREIRA sont intervenues afin de présenter la politique et les missions de l'ETRAF. Nathalie YVELAIN a pour sa part partagé les retours, positifs comme négatifs, recueillis auprès des arbitres féminines.

Missions et périmètre de l'ETRAF — Karine BEAUPERE rappelle que l'ETRAF a vocation à fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un travail collectif. Son rôle premier est d'assurer l'accompagnement et la progression des arbitres féminines. Les désignations ne relèvent pas de sa compétence ; elle se consacre exclusivement au suivi et à l'accompagnement des arbitres.

Observations des arbitres féminines — Le DEF compte vingt-six arbitres féminines. Seules les arbitres stagiaires et les lauréates de la FIA sont suivies par les Districts ; les autres relèvent du périmètre de l'ETRAF. Quinze arbitres restent à observer. Une répartition de ces observations entre les différentes structures est proposée.

Échange d'informations — L'ETRAF sollicite la transmission d'un fichier récapitulatif des désignations des arbitres féminines sur les rencontres du district. Les rapports d'observation établis par l'ETRAF sont adressés à la ligue, qui les retransmet ensuite au district. Les frais afférents sont pris en charge par la ligue.

Intervention du Président du DEF — Le Président du DEF précise que l'objet de cette invitation est de clarifier le rôle de chaque structure. Il est indiqué que Solène BANSARD devrait assurer la fonction de relais et de représentante de l'ETRAF pour le département de l'Eure.

Stage Interligue — Le stage interligue se tiendra du 8 au 10 mai 2026 à Amiens (80). Les arbitres classées « élite » seront prioritaires. Le nombre de participantes par district est limité à deux. L'ETRAF vise une participation totale de vingt arbitres.

Coordination des dates de stage — Il est demandé qu'une concertation soit engagée en amont afin d'éviter toute coïncidence entre les dates de stage de ligue et celles du district, comme cela s'est produit lors de la saison précédente. Une rencontre est prévue avec la représentante féminine de la CDA.

11°) Sous-Commission « Futsal » :

Réunion du 20 février 2026 — La sous-commission s'est réunie afin de préparer les arbitres en vue des finales et du stage de Lisieux, et de définir les objectifs pour la prochaine saison.

Stage de Lisieux — Le stage s'est déroulé dans de bonnes conditions, avec la participation de quatre arbitres du DEF.

Finales du DEF à Saint-Sébastien-de-Morsent — Dix arbitres ont officié le samedi et six le dimanche. Les finales se sont globalement bien déroulées et les arbitres ont répondu présents à leurs engagements. Un seul arbitre a rencontré des difficultés lors de la journée du dimanche. Il est par ailleurs noté un renouvellement sensible du vivier par rapport aux saisons précédentes.

Philippe adresse ses remerciements à l'ensemble des arbitres pour la qualité de leur prestation.

12°) Commission Régionale de l'Arbitrage (CRA)

La prochaine réunion de la CRA est programmée le mois prochain.

Il est signalé que certains arbitres ont formulé un recours en lien avec un test non effectué.

14°) Informations du Président de la CDA :

Demande de passerelle ligue — Jacques FECIL indique que le stagiaire Hugo VAREA sollicite l'accès à la passerelle pour la ligue. Bien qu'il soit un ancien arbitre de ligue, le règlement en vigueur l'oblige à passer préalablement par la D1.

Absence au stage senior — M. MERCIER était absent au stage senior sans avoir fourni d'explication. En conséquence, il est retiré du dispositif de passerelle D1 et reversé en D2 groupe A.

Problème disciplinaire — Jacques FECIL signale qu'un arbitre de ligue exerçant également les fonctions d'observateur fait l'objet d'une procédure disciplinaire. Suspendu à titre conservatoire et ayant formé un recours, il ne bénéficie plus d'aucune désignation en qualité d'observateur dans l'attente de l'issue de la procédure.

14°) Questions diverses :

Dispositif VOR (Vert – Orange – Rouge) — Sébastien LEMARIE fait un point sur la promotion du dispositif VOR. Deux clubs en situation d'infraction se sont portés candidats au dispositif. Un troisième club a manifesté son souhait de le rejoindre.

Remerciements de l'ETRAF — Karine BEAUPERE exprime sa satisfaction quant à l'invitation qui lui a été adressée et remercie la CDA pour son accueil.

Modifications du règlement intérieur — Emmanuel AUBERT présente les modifications apportées au règlement intérieur, portant sur un article modifié et deux articles nouveaux :

- *Article 14 (modifié) : dispositions relatives au test physique ;*
- *Article 13 bis (nouvel article) : modalités de convocation devant les instances ;*
- *Article 8 bis (nouvel article) : dispositions applicables à un arbitre sanctionné par une commission de district.*

Emmanuel AUBERT soumet ces modifications à la validation de l'assemblée. Elles sont adoptées à l'unanimité des membres présents et seront soumises au prochain Comité de Direction pour validation définitive.

15°) Mot du Président du DEF :

Le Président du DEF souligne que si le vivier d'arbitres atteint désormais un volume satisfaisant sur le plan quantitatif, l'effort doit désormais porter sur la qualité. Il appelle à une exigence accrue et à un resserrement des critères si nécessaire.

Futsal — Le Président exprime sa grande satisfaction quant au déroulement des finales, et salue en particulier la qualité de l'arbitrage. Il cite notamment les débriefings réalisés à l'issue des matchs comme un exemple de bonne pratique.

Protocole d'avant-match — Le Président rappelle que le protocole constitue le seul outil efficace de prévention contre les fraudes. Une application permettant d'identifier les personnes non qualifiées sera déployée prochainement. Il précise que le seul contournement possible du système réside dans l'utilisation d'une fausse licence, ce qui justifie que les contrôles effectués par les arbitres soient désormais rendus obligatoires.

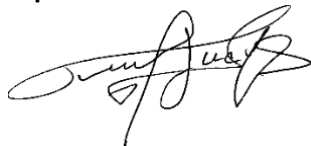
Le Président adresse ses remerciements aux membres de l'ETRAF pour leur participation à cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22H00.

La prochaine réunion est fixée au **mercredi 20 mai 2026** à 19h00.

Le Président de la CDA,

Jacques FECIL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques FECIL', with a large, sweeping flourish at the end.

Le Secrétaire,

Renaud PALMER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Renaud PALMER', with a large, sweeping flourish at the end.